



Comité de Sélection et de Suivi n°8

ITI Grand Paris Sud

du 19 novembre 2019

Compte rendu

Présents :

Les membres du comité :

Michel Bisson, Président de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud,

Olivier Chaplet, Maire de Cesson,

Josiane Eichstadt, Chargée de mission pour l'arrondissement de Melun, représentante de Béatrice Abollivier Préfète de Seine-et-Marne,

Etienne Pajot, Chargé de mission grands projets, représentant de Patrick Septiers, Président du Département de Seine-et-Marne

Siham Laouej, Directrice Générale Adjointe aux Solidarités, représentante de Mme Marie-Line Pichery, Maire de Savigny-Le-Temple,

Lucie Couland, Chargée de mission référent Organismes Intermédiaires, représentant de l'Autorité de Gestion et du Conseil régional Ile-de-France.

Le porteur du projet à l'ordre du jour :

Sophie Laurent-Daviot, Directrice du développement et de l'urbanisme, Commune de Savigny-Le-Temple

La cellule ITI :

Sylvie Hautefeuille, Directrice de la Contractualisation et des Financements Extérieurs, Communauté d'agglomération Grand Paris Sud,

Clémentine Dubois, Chargée d'affaires programmes européens et fonds structurels, Communauté d'agglomération Grand Paris Sud.

Excusés :

Stéphanie Von Euw, Vice-Présidente en charge des affaires européennes du Conseil régional d'Île-de-France,

Patrick Septiers, Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne,

Marie-Line Pichery, Maire de Savigny-le-Temple,

Line Magne, Vice-Présidente en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, Maire de Moissy-Cramayel,

Jean Hartz, Vice-Président en charge des ressources humaines, de la coopération décentralisée et des relations internationales de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, Maire de Bondoufle,

Patrick Pincet, Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud

Corinne Cordier, Directeur Général des Services Délégué de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud

Julien TERRAL, Chargé de mission référent Organismes Intermédiaires, représentant de l'Autorité de Gestion et du Conseil régional Ile-de-France

Michel Bisson, Président de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, préside ce Comité de Sélection et de Suivi.

Présentation de l'ordre du jour par le Président

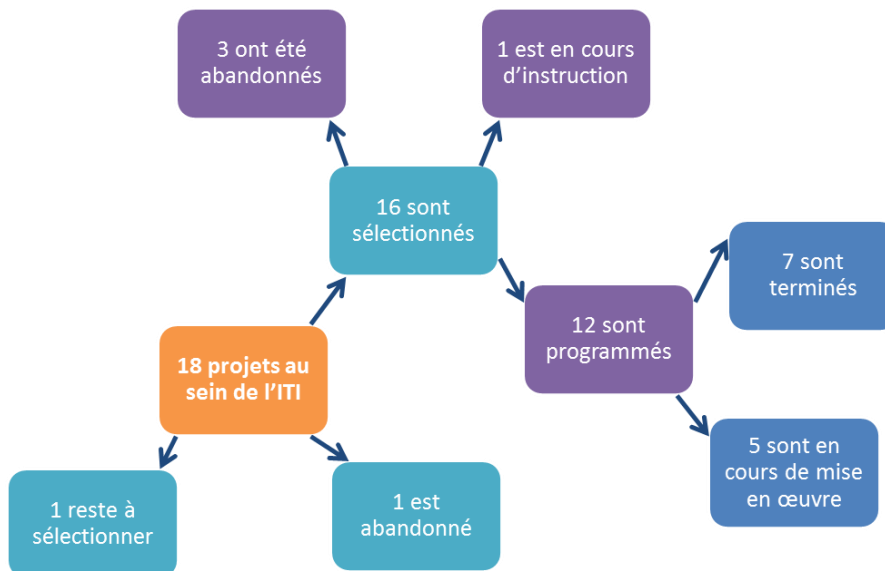
Monsieur le Président remercie l'ensemble des personnes pour leur présence à ce 8^{ème} Comité de Sélection et de Suivi de l'ITI Grand Paris Sud. Ce Comité de Sélection et de Suivi aura pour objet :

- l'état d'avancement des projets depuis le dernier Comité de Sélection et de Suivi, en particulier le projet porté par la ville de Savigny-le-Temple et la demande d'avenant du bailleur Trois Moulin Habitat
- l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'ITI : l'état de notre maquette financière, les conclusions du dialogue de gestion et l'Appel à Manifestation d'Intérêt du 19 novembre 2019.

Michel Bisson, Président de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud et Président du Comité ajoute quelques mots sur la communication et la valorisation des projets cofinancés dans le cadre du dispositif ITI sur le territoire, via la distribution de goodies.

État d'avancement des projets

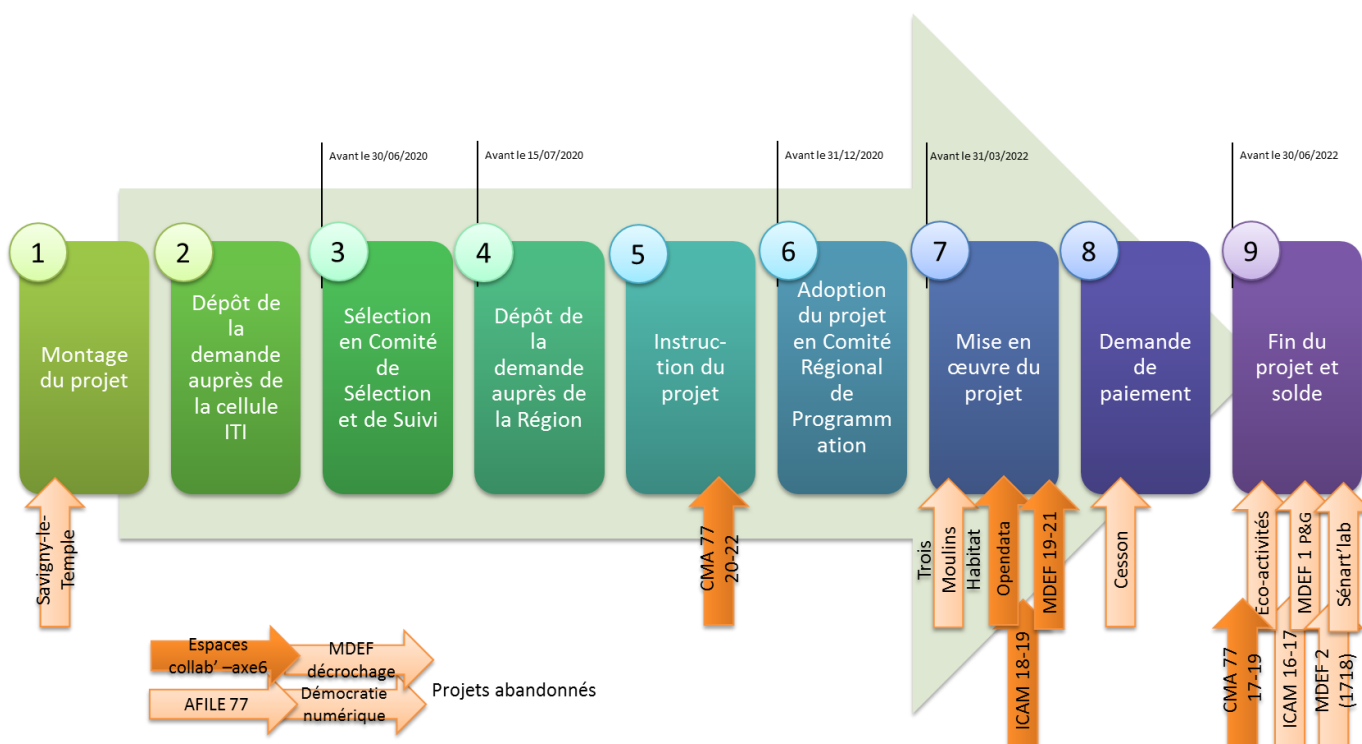
Clémentine Dubois, Chargée d'affaires programmes européens et fonds structurels et représentante de la cellule ITI, présente l'état d'avancement des projets de l'ITI. En quelques chiffres, au 19 novembre 2019, l'ITI comprend 18 projets :



Clémentine Dubois poursuit avec l'état de la programmation de l'ITI depuis le dernier Comité de Sélection et de Suivi du 04 juin 2019 : 3 projets ont été programmés pour un montant total FEDER/FSE de 516 939,37€. Il s'agit des projets :

- Groupement de créateur 2019-2021 de la MDEF,
- L'école de production 2018-2019 de l'ICAM,
- La place de la donnée publique dans la décision publique à Grand Paris Sud (Open data)

Evolution de la mise en œuvre des projets de l'ITI Grand Paris Sud au 19 novembre 2019 :



A la différence du projet porté par Grand Paris Sud, Savigny-le-Temple et du projet de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne pour les années 2020 à 2022, l'ensemble des projets bénéficiant du dispositif ITI sont en cours de réalisation : les 4 rapports de suivi présentés aux membres lors de ce comité ne présentent pas de difficulté. Ils sont conformes et en position de réaliser des demandes de paiement.

Le projet « Espaces collaboratifs de travail et d'innovation » porté par la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud a quant à lui été présenté avec un avis défavorable de l'Autorité de Gestion lors du comité régional de programmation du 22 octobre 2019.

Echanges

Sylvie Hautefeuille, Directrice de la Contractualisation et des Financements Extérieurs, s'informe auprès de la représentante du Conseil régional d'Ile-de-France des possibilités de cofinancement et de compensation régionale de cette perte de financement pour la bonne mise en œuvre du projet.

Lucie Couland, Représentante de l'Autorité de gestion, signale avoir bien pris en compte cette demande et la transmettra à sa hiérarchie.

La cellule ITI propose de faire un point particulier sur 2 projets portés au sein de l'ITI Grand Paris Sud :

- Le regroupement des crèches en centre-ville, Commune de Savigny-le-Temple.
- La réhabilitation thermique de la résidence « Moissy-Pompier », Trois Moulins Habitat

Projet « Regroupement des crèches en centre-ville », Commune de Savigny-Le-Temple

La sélection du projet est prévue à l'ordre du jour du prochain Comité de Sélection et de Suivi. Le point de ce Comité n°8 permet au porteur d'exposer aux membres l'état d'avancement du projet ainsi que les problématiques rencontrées.

Rappel du contexte du projet :

Le projet de la ville de Savigny-le-Temple a été sélectionné lors du 1^{er} Comité de Sélection et de Suivi le 20 septembre 2016. La période de réalisation prévisionnelle courait alors du 01/01/2016 au 31/12/2018 pour un coût total éligible s'élevant à 2 700 071,00€ HT et un cofinancement FEDER de 33,33%, soit un montant de 900 000,00€. Ces éléments ont depuis évolué. En effet, suite à une première consultation infructueuse, le projet a pris du retard dans sa programmation. La nouvelle période de réalisation du projet s'étendra du 01/04/2018 au 31/03/2022, la livraison du bâtiment est prévue pour le mois de mars 2022. Le coût total du projet s'élève actuellement à environ 2 913 000€ HT.

Echanges

Sophie Laurent-Daviot, Directrice du développement et de l'Urbanisme de la ville de Savigny-Le-Temple, indique que la ville est en attente de la validation du permis de construire de la préfecture de Seine-et-Marne. Cet accord déterminant la signature de la promesse de vente par le promoteur, sa réception tardive occasionnera l'ajournement de la date de démarrage des travaux, ce qui entrainera le retard de la livraison de l'équipement. Chaque délai supplémentaire met en péril l'éligibilité des dernières dépenses.

Sophie Laurent-Daviot explique que le volume est acheté en VEFA. Cependant cet achat ne sera ni valorisé, ni présenté dans le plan de financement de la demande de cofinancement FEDER, puisqu'il porte uniquement sur le volume de la résidence senior.

Le projet est également cofinancé par le Département. Elle précise enfin, que les services attendent l'étude d'avant-projet définitif pour la fin du mois de novembre.

Sylvie Hautefeuille s'enquiert de la demande de cofinancement départemental, celle-ci présente-t-elle les mêmes dépenses que la demande de cofinancement FEDER ?

Sophie Laurent-Daviot et Siham Laouej lui répondent qu'effectivement, le cofinancement départemental vient cofinancer les mêmes dépenses avec le même calendrier de mise en œuvre que le FEDER. La

validation rapide du permis de construire est autant un impératif pour le FEDER que pour le Département.

Sylvie Hautefeuille sollicite l'aide de Madame Eichstadt, représentante de la préfecture, pour accélérer la validation du permis de construire auprès de ses collègues.

Josiane Eichstadt, Représentante de la préfecture de Seine-et-Marne, confirme qu'elle a bien pris en compte l'urgence de la situation et transmettra la demande à ses collègues en charge des permis de construire.

Projet « Réhabilitation thermique de la résidence Moissy-Pompier », Trois Moulins Habitat

Trois Moulin Habitat présente une demande d'avenant auprès de l'Autorité de Gestion.

Pour rappel, le projet a été programmé lors du comité de régional de programmation du 19 octobre 2017 sur la base suivante :

- Durée du projet : 37 mois du 01/12/2019 au 31/12/2018
- Coût total éligible : 1 503 218,00€ HT
- Montant du cofinancement FEDER : 632 400,00€

Malgré le retard pris dans lors de la commande publique, suite à des lots infructueux, le bailleur a démarré les travaux de réhabilitation thermique de la résidence ce mois de novembre. Cependant, les montants conventionnés et les dates de réalisation ne correspondent plus à la réalité du calendrier et des marchés publics. Trois Moulins Habitat a présenté à l'Autorité de Gestion une demande d'avenant sur la base suivante :

- Durée : 49 mois du 01/12/2017 au 31/12/2021
- Coût total éligible : 2 244 234,00€ HT
- Montant du cofinancement FEDER : 632 400,00€

Echanges

Lucie Couland, Représentante de l'Autorité de Gestion, alerte les membres du comité sur la durée de réalisation du projet de 49 mois. En effet, celui-ci ne peut aller au-delà de 48 mois. Elle précise que la gestionnaire en charge du projet indiquera au porteur cet élément pour convenir avec lui de dates de réalisation correspondant à la durée autorisée.

Clémentine Dubois ajoute que l'avenant est actuellement en cours d'instruction et qu'un travail est en cours de réalisation par la gestionnaire sur les dépenses éligibles et celles inéligibles : le porteur ayant présenté l'entièreté des lots du marché sans distinction.

Sylvie Hautefeuille, demande à l'Autorité de Gestion d'avoir une lecture attentive des dépenses éligibles afin d'éviter ultérieurement une perte de subvention lors des demandes de paiement.

Ces changements n'ont pas apporté d'autres commentaires de la part des membres du Comité de Sélection et de Suivi. Les éléments modificatifs ont été acceptés, sous couvert de leur validation par les règles d'éligibilité de l'AG.

L'avenant sera représenté pour information aux membres une fois celui-ci adopté en comité régional de programmation.

État d'avancement de l'ITI

L'Autorité de Gestion a transmis aux ITI le calendrier de gestion de la fin de la programmation européenne d'Ile-de-France 2014-2020, qui interviendra le 31 décembre 2020.

- Le 30 juin 2020 : date limite des territoires ITI pour la sélection des projets et la présentation des avenants modifiant le plan de financement en comité de sélection et de suivi.
- Le 15 juillet 2020 : date limite pour le dépôt sur e-synergie des derniers dossiers à programmer.
- LE31 décembre 2020 : date du dernier passage en comité régional de programmation. Passée cette date, il ne sera plus possible de présenter un projet ou un avenant modifiant un projet programmé (même pour les projets dont la réalisation court jusqu'au 31 mars 2022).
- Le 31 mars 2022 : Date limite de réalisation des projets (achèvement physique des opérations) et date limite d'engagement des dépenses (signature des bons de commande).
- Le 30 juin 2022 : Date limite d'éligibilité des dépenses. Toute dépense payée après cette date sera inéligible et ne pourra pas être présentée lors de la demande de paiement.

Ce rétroplanning s'applique à tous les projets et aux projets d'avenants : ceux cofinancés dans le cadre d'un ITI, de l'Appel à Manifestation d'Intérêt ou d'un Appel à projet FEDER/FSE de l'Autorité de Gestion d'Ile-de-France.

Clémentine Dubois présente aux membres du comité l'avancement de la mise en œuvre de l'ITI. En date du 19 novembre 2019, (voir tableau ci-dessous) :

- L'ITI a sélectionné 85,78% de son enveloppe (98,55% de son enveloppe FEDER et 66,01% de son enveloppe FSE).
- L'ITI a programmé 40,45% de son enveloppe (30,05% de son enveloppe FEDER et 56,54% de son enveloppe FSE).
- Le taux de certification de l'enveloppe ITI s'élève à 2,67% de son enveloppe. (cependant, 8 dossiers de demandes de paiement sont en attente pour un montant de 846 303,84€ de FSE/FEDER)

Fonds	Axes	OS	UE Maquette (D)	Sélection			Programmation			Certification			Consommation
				UE sélectionné (F)	Taux de sélection	UE restant à sélectionner (D-F) = H	UE programmé (J)	Taux de programmation	UE restant à programmer (D-J) = L	Montant UE en attente de certification	UE versé (N)	Taux de paiement	
FEDER	1	1	900 000,00	900 000,00	100,00%	0,00	0,00	0,00%	900 000,00		0,00	#DIV/0!	0,00%
	2	3	170 000,00	170 000,00	100,00%	0,00	170 000,00	100,00%	0,00	136 000,00	0,00	0,00%	0,00%
	6	9	1 300 000,00	1 300 000,00	100,00%	0,00	0,00	0,00%	1 300 000,00		0,00	#DIV/0!	0,00%
	7	11	192 000,00	294 000,00	153,13%	0,00	165 227,26	86,06%	26 772,74	90 000,00	0,00	0,00%	0,00%
	8	13	632 400,00	632 400,00	100,00%	0,00	632 400,00	100,00%	0,00		0,00	0,00%	0,00%
	11		205 425,00	54 115,01	26,34%	151 309,99	54 115,01	26,34%	151 309,99	52 903,19	0,00	0,00%	0,00%
TOTAL FEDER		3 399 825,00	3 350 515,01	98,55%	151 309,99	1 021 742,27	30,05%	2 378 082,73	278 903,19	0,00	0,00%	0,00%	
FSE	3	4	1 551 500,00	962 020,55	62,01%	589 479,45	833 451,17	53,72%	718 048,83	528 073,74	0,00	0,00%	0,00%
	5	7	492 621,00	447 908,57	90,92%	44 712,43	368 358,57	74,78%	124 262,43		60 494,04	16,42%	12,28%
	12		152 730,00	40 227,75	26,34%	112 502,25	40 227,75	26,34%	112 502,25	39 326,91	0,00	0,00%	0,00%
TOTAL FSE		2 196 851,00	1 450 156,87	66,01%	746 694,13	1 242 037,49	56,54%	954 813,51	567 400,65	60 494,04	4,87%	2,75%	
Total Projets		5 238 521,00	4 706 329,12	89,84%	634 191,88	2 169 437,00	41,41%	3 069 084,00	754 073,74	60 494,04	2,79%	1,15%	
Total AT		358 155,00	94 342,76	26,34%	263 812,24	94 342,76	26,34%	263 812,24	92 230,10	0,00	0,00%	0,00%	
TOTAL GENERAL		5 596 676,00	4 800 671,88	85,78%	898 004,12	2 263 779,76	40,45%	3 332 896,24	846 303,84	60 494,04	2,67%	1,08%	

Echanges

Lucie Couland, Représentante de l'Autorité de Gestion, énonce que certains retards de paiement sur l'ITI

Grand Paris Sud, sont notamment dus à des audits ou des contrôles internes en cours sur le projet. Cela a pour conséquence de stopper le déroulement du contrôle de service fait, et donc le paiement.

Sylvie Hautefeuille répond que l'écart entre le montant en attente de certification et le montant effectivement payé n'est pas la conséquence unique de cette procédure. En effet, certains porteurs ont par exemple dû renvoyer maintes fois des pièces aux personnes en charge du contrôle de leurs dépenses, sans avancée notoire du traitement de leur demande de paiement.

Le dialogue de gestion entre l'Autorité de Gestion et l'ITI Grand Paris Sud

Clémentine Dubois revient sur le contexte du dialogue de gestion : Dans le cadre de notre convention déléguée de tâches et de son article 7.1, l'Autorité de Gestion a mis en œuvre une procédure de dialogue de gestion avec l'ensemble des ITI début septembre 2018. L'objectif fut de réaliser un état des lieux de la mise en œuvre de l'ITI, de l'avancée des projets, leur bonne sélection et programmation au regard des objectifs de pré-sélection inscrits dans la convention de déléguée de tâches ainsi que du cadre de performance.

La lecture globale de la situation des ITI réalisée, l'Autorité de Gestion a proposé au cours de cet été un ajustement de maquette à Grand Paris Sud. A l'issue de ces échanges, l'ITI Grand Paris Sud a acté la proposition de l'Autorité de Gestion concernant l'axe 6 (transfert de technologies), faute de projet pouvant remplacer celui ayant obtenu un avis défavorable de la part de l'AG, ainsi que sur l'axe 3 (aide à la création d'entreprise), faute de projet à mettre en œuvre sur le territoire.

Le territoire ITI de Grand Paris Sud perçoit un ajustement de maquette à l'issue de cette procédure d'un montant de 1 561 500€ de FEDER/FSE.

Fonds	Axes	OS	Maquette conventionnée au 15 septembre 2016 (E)	Montant UE réellement utilisé (F)	Enveloppe UE restante à consommer (E-F) = H	Enveloppe ITI libérée (J)	Enveloppe restante ITI après le 23 août 2019 (H-J)	Nouvelle maquette
FEDER	1	1	900 000,00	900 000,00	0,00	0,00	0,00	900 000,00
	2	3	170 000,00	170 000,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00
	6	9	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00	910 000,00	390 000,00	390 000,00
	7	11	192 000,00	165 227,26	26 772,74	0,00	26 772,74	192 000,00
	8	13	632 400,00	632 400,00	0,00	0,00	0,00	632 400,00
	11		205 425,00	54 115,01	151 309,99	0,00	151 309,99	205 425,00
TOTAL FEDER			3 399 825,00	1 921 742,27	1 478 082,73	910 000,00	568 082,73	2 489 825,00
FSE	3	4	1 551 500,00	876 553,58	674 946,42	651 500,00	23 446,42	900 000,00
	5	7	492 621,00	329 870,45	83 200,55	0,00	83 200,55	492 621,00
	12		152 730,00	40 227,75	112 502,25	0,00	112 502,25	152 730,00
TOTAL FSE			2 196 851,00	1 326 201,78	870 649,22	651 500,00	219 149,22	1 545 351,00
TOTAL GENERAL			5 596 676,00	3 247 944,05	2 348 731,95	1 561 500,00	787 231,95	4 035 176,00

Cet ajustement clôture la première partie du dialogue de gestion, celle-ci se poursuivra par le lancement de l'Appel à Manifestation d'intérêt.

Présentation de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

L'Autorité de gestion lancera le 19 novembre 2019 un Appel à Manifestation d'intérêt afin de distribuer aux territoires ITI candidats les sommes libérées lors des ajustements de maquette de l'été 2019. Cet AMI sera ouvert jusqu'au 10 janvier 2020.

La procédure des dialogues de gestion a permis de dégager par les 15 territoires ITI un montant global de 11,09 millions €, ventilé comme suit :

Axe FEDER	Thématique	Montant disponible
Axe 1 OS 1	Le renouvellement urbain dans les quartiers prioritaires	1,28 millions €
Axe 1 OS 2	Résorber l'habitat précaire des communautés marginalisées (Roms)	1,23 millions €
Axe 2 OS 3	La préservation de la biodiversité (études et travaux de création de continuités écologiques)	0,5 millions €
Axe 8 OS 13	La rénovation du bâti résidentiel pour lutter contre la précarité énergétique	2,8 millions €

Axe FSE	Thématique	Montant disponible
Axe 4 OS 5	Accompagner les populations marginalisées (Roms)	0,61 millions €
Axe 4 OS 6	La réduction des discriminations et inclusion sociale : accès à la santé, apprentissage de la langue française pour mieux s'intégrer, accès aux droits, égalités hommes/femmes	1,02 millions €
Axe 5 OS 7	La lutte contre le décrochage scolaire des jeunes de - 25 ans	0,65 millions €
Axe 5 OS 8	Employabilité des publics éloignés de l'emploi (jeunes de 16-25 ans, jeunes placés sous-main de justices, travailleurs handicapés, demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés)	

Les projets candidats seront évalués selon plusieurs critères :

- L'éligibilité du porteur au POR et à la stratégie du territoire ITI
- La capacité administrative et technique du porteur
- Le degré de maturité du projet (aide d'Etat, ingénierie, montage technique, montage financier & attestation des cofinanceurs)
- Le respect du calendrier de programmation de l'Autorité de Gestion (sélection du projet avant le 30/06/2020, instruction et programmation avant le 31/12/2020, & réalisation du projet avant le 31/03/2022)
- La contribution aux objectifs du cadre de performance
- Le respect des principes horizontaux (développement durable, égalité hommes/femmes, lutte contre les discriminations)

Un bonus, représentant 30% de la note, pourra être attribué si le projet :

- A déjà été sélectionné / programmé
- Sollicite une subvention FEDER supérieure à 500 000€ ou une subvention FSE supérieure à 100 000€.

Echanges

Olivier Chaplet, Maire de Cesson, demande le type de projet pouvant s'inscrire dans la thématique « accès à la santé ».

Clémentine Dubois, Représentante de la cellule ITI, lui répond qu'il s'agit d'actions d'accompagnement des personnes précaires, discriminées, à prendre soin d'elles et de leur santé. Par exemple : des actions de sensibilisation, d'information, de prévention dans le champ de la santé, mais également des ateliers autour du bien-être, de la réduction du stress, des consultations individuelles, etc. Les actions de construction d'établissements de santé ou de maisons de santé ne sont pas éligibles à la thématique « accès à la santé ».

Michel Bisson suggère à la cellule ITI de se rapprocher de Marion Durand et de Cécile Papazian au sein de Grand Paris Sud.

Olivier Chaplet propose à la cellule ITI de contacter la Maison de Justice et de Droit (MJD) en ce qui concerne l'accès au droit et la Maison des Loisirs et de la Culture (MLC) de Cesson et Vert-Saint-Denis pour des projets portant sur l'apprentissage.

Michel Bisson, rebondit sur l'intervention d'*Olivier Chaplet* en précisant que la MJD souhaite mettre en place des bornes numériques afin de faciliter l'accueil du public et l'objet de leur visite. La MJD est située à Savigny-le-Temple. Sur la thématique égalité hommes/femmes, il conseille également à la cellule ITI de contacter les associations : Relais de Sénart et Paroles de Femmes.

Il demande enfin à la cellule ITI de trouver des exemples de mise en œuvre de projet sur cette thématique.

Exemples de projets d'accès au droit : ¹

- L' « Opération accès aux droits et à la santé dans les quartiers politique de la ville de la commune de Sarcelles » vise à rapprocher et à mobiliser les habitants éloignés du parcours de santé, ainsi que de promouvoir l'égalité sociale et améliorer la vie des femmes en matière d'accès aux droits et de la lutte contre les discriminations.
- L'expérimentation du Carré des biffins, localisée sous le pont de la Porte Montmartre dans le 18^{ème} arrondissement parisien, vise à apporter une réponse à la situation d'urgence de personnes en grande exclusion qui subsistent en revendant des biens récupérés et d'occasion, par la mise en œuvre d'un processus d'accès aux droits et d'insertion.

Le présent projet vise à renforcer les actions d'inclusion et de lutte contre les discriminations :

- mise en œuvre d'un accompagnement spécifique aux problématiques de santé, de la nutrition et d'actions de prévention collectives
- amélioration de l'information et de l'orientation fournies au public pour accéder au droit commun
- mise en œuvre d'une série de dispositifs de lutte contre la fracture numérique: ateliers informatique, maîtrise des nouvelles technologies, accès à des solutions matérielles
- mise en place de cours d'apprentissage du français

Olivier Chaplet propose à la cellule ITI de prendre contact avec les structures intégrées au dispositif « territoire zéro chômeurs de longue durée ». Il s'agit d'entreprise à but d'emploi permettant aux personnes éloignées de l'emploi d'obtenir un CDI.

Sylvie Hautefeuille explique que les réabonnements de projets existants seront privilégiés dans la candidature d'ITI Grand Paris Sud à cet AMI. Cela afin d'assurer la consommation des fonds susceptibles d'être affectés aux territoires ITI et projets lauréats.

Sur cette base de critères, la cellule ITI a d'ailleurs distingué quelques projets pouvant présenter une candidature. L'ensemble des candidatures présenterait un montant de cofinancement européen (FEDER/FSE) de 787 654,25€. Il s'agit des projets de :

- Savigny-le-Temple, pour un réabonnement minimum de 100 000€
- Cesson, pour un réabonnement maximum de 88 187,80€
- Trois Moulins Habitat pour un réabonnement maximum de 489 717€
- ICAM – Ecole de production, pour un réabonnement maximum de 109 749,45€

Ce montant est conditionné, en premier lieu, à la candidature des porteurs.

Sylvie Hautefeuille et *Clémentine Dubois* rappellent également la nécessité de prendre en considération les moyens humains et financiers des structures avant tout montage de projet européen. Un cofinancement européen peut mettre en difficulté les petites structures, comme les associations, du fait de leur fragilité financière et du retard de paiement des fonds européens, pouvant aller jusqu'à 2 ans d'avance de frais.

Lucie Couland ajoute que l'Autorité de Gestion recherche via cet AMI, des projets d'une certaine

¹ Base de données des projets programmés en Ile-de-France 2014-2020, europeidf.fr

importance, pour cofinancer une masse de projets moins importants, dans le respect des objectifs d'efficacité qu'elle s'est fixée.

Elle indique enfin à *la cellule ITI*, qu'un seul avenant interviendrait pour intégrer à la fois les ajustements de maquette de l'été 2019 et les nouvelles enveloppes obtenues lors de l'AMI, une fois celui-ci terminé.

Sylvie Hautefeuille précise que cet avenant fera l'objet d'une délibération présentée au Conseil communautaire au cours de l'année 2020.

Avis des membres sur les précisions apportées à 2 Compte-rendu de CSS suite au contrôle interne

La cellule ITI de Grand Paris Sud a été contrôlée par la cellule de contrôle interne de l'Autorité de Gestion du 9 novembre au 17 décembre 2018. Le contrôle interne vise à obtenir l'assurance du fonctionnement efficace et efficient du système de gestion et de contrôle de l'ITI, afin de prévenir les erreurs et les irrégularités (dont la fraude) et à défaut, de la capacité du système à les détecter et les corriger. Il s'agit d'une piste d'amélioration pour l'Autorité de Gestion et les organismes intermédiaires. Les résultats du contrôle ne sont suivis d'aucune sanction, mais de recommandations.

C'est dans le cadre de ces recommandations, que la cellule ITI présente pour avis aux membres du comité de Sélection et de Suivi les précisions apportées sur les modalités de sélection des projets de 2 Comités de sélection et de suivi, de la manière suivante :

➤ Compte-rendu de la séance du 20 septembre 2016

« *Michel Bisson* propose de soumettre au vote chaque projet. Il invite les porteurs de projets à ne pas prendre part à ce vote, ainsi que les membres du comité de sélection et de suivi dont la structure porte un projet présenté à la sélection ce jour » page 11

➤ Compte-rendu de la séance du 25 juin 2018

« *Michel Bisson* propose de voter pour la sélection du projet. Il invite le porteur de projet ainsi que les représentants de Grand Paris Sud à ne pas prendre part au vote. Il précise qu'en sa qualité de Président délégué de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, lui-même ne prendra pas part au vote.

Vote « pour » à l'unanimité. **Le projet est adopté** » page 6

« *Michel Bisson* les remercie de porter un tel projet sur le territoire de Grand Paris Sud et propose de passer au vote. Il invite les porteurs de projet représentant de l'ICAM à ne pas prendre part au vote.

Vote « pour » à l'unanimité. **Le projet est adopté** » page 7

Ces éléments n'ont pas amené de commentaires de la part des membres du Comité de Sélection et de Suivi. Ces précisions sont approuvées à l'unanimité.

Conclusion

Michel Bisson remercie l'ensemble des personnes présentes : les membres du comité, les porteurs de projets, et la cellule ITI pour l'organisation de celui-ci.

La séance est levée.

Le présent compte-rendu est considéré comme adopté par l'ensemble des membres du comité de Sélection et de suivi dans les 5 jours à compter de sa date de transmission par mail.